

## CT DGAC – DÉCLARATION LIMINAIRE

Il y a tout juste un an, la France entrait dans son premier confinement, réduisant l'activité économique du pays, et en particulier de l'aéronautique, à sa portion congrue. La date symbolique choisie pour ce comité technique est l'occasion de rappeler que les personnels de la DGAC ont su, tout au long de l'année passée, adapter leur organisation pour poursuivre leurs missions de service public permettant au secteur aérien d'assurer, en toute sécurité, son rôle stratégique dans la gestion de la crise sanitaire.

Ce triste anniversaire ne signifie pas qu'est venue l'heure du bilan de cette crise, qui se poursuit toujours. À l'aube d'un printemps que les prévisionnistes annoncent moins sombre en matière de reprise du trafic, les effets de cette crise resteront toutefois durables tout au long de cette décennie. Toute proportion gardée, les enseignements tirés de la crise de la décennie précédente confortent le fait que les orientations de la DGAC d'aujourd'hui détermineront l'état de la navigation aérienne de demain. Aussi, est-il nécessaire :

- de poursuivre et d'accélérer la transition écologique de la DGAC en répondant au large spectre politique et sociétal des problématiques environnementales allant de la décarbonation de l'aviation à la décongestion de l'espace aérien. Cette évolution doit embarquer conjointement Direction et personnels ;
- de déterminer le bon niveau de recrutement permettant de répondre d'une part, à la pleine reprise de l'activité et, d'autre part, au pic sans précédent de départs à la retraite dans la filière contrôle à la fin de la décennie. La DGAC a indiqué, à l'occasion détournée d'un GS32 heures TSEEAC, s'orienter vers une réduction des recrutements de contrôleurs aériens sur les trois prochaines années. Considérant une reprise progressive et des évolutions à venir en matière de modernisation et de performance, le SNCTA alerte toutefois sur le fait qu'un niveau de recrutement insuffisant ne saurait être corrigé *a posteriori* et conduirait à la dégradation du service rendu. Les années 2015-2020 ont connu cette situation suite aux orientations prises au sortir de la crise précédente et publiquement regrettées. Le SNCTA attend de la DGAC qu'elle sache faire prévaloir les contraintes opérationnelles liées à la formation des contrôleurs aériens sur les contraintes politiques liées à la construction budgétaire ;
- de sécuriser les investissements afin de poursuivre la modernisation technique des salles de contrôle, engagée dans les CRNA et encore trop lointaine dans les tours et approches. Sur ce point, le SNCTA salue les annonces de la DGAC allant dans ce sens ;
- d'ajuster les dépenses de fonctionnement des prochaines années, au regard, notamment, des évolutions sanitaires, environnementales et numériques.

Les enjeux et les projets d'avenir sont nombreux pour la DGAC dont les orientations seront décisives pour préparer la prochaine décennie. Rappelons que si la DGAC définit une politique, ce sont les personnels qui la portent ; la situation oblige Direction et personnels à avancer ensemble sur une vision partagée. Le SNCTA constate qu'à ce jour ces éléments ne sont manifestement pas réunis : d'une part, le climat social s'est détérioré de manière alarmante depuis plus de six mois, au point de fragiliser la sérénité en salles et tours de contrôle et, d'autre part, la vision à moyen et à long terme d'une DGAC 2025-2035 tarde à être connue.

La force de la DGAC réside dans le tissu social de la Direction avec les personnels dont le professionnalisme permet de maintenir le haut niveau de sécurité que requiert la navigation aérienne et qui constitue, à chaque instant, le cœur de métier des contrôleurs aériens. Le SNCTA vous demande, Monsieur le Directeur général, de restaurer au plus vite ce lien avec les personnels et de susciter l'adhésion autour d'une vision permettant de construire la DGAC de demain.